

CR officieux UNSA CVU du 25 juin 2013

1) Informations du Vice-Président :

- Í Le 30/05 s'est déroulée- comme annoncé- la visite de la mission IGAENR-IGAS sur la Santé étudiante
- Í Le 08/07 à Nancy se déroulera une réunion organisée par la CST (Culture Scientifique et Technique) avec le nouveau réseau des référents de labo CST.
- Í le 12/07 pourrait être signée une convention MESR¹ - MCC² concernant l'éducation artistique et culturelle. Les deux ministères ont l'air d'accord pour encourager des actions dans le domaine de la formation, de la recherche mais aussi de la production/diffusion. Cet accord pourrait promouvoir un dispositif de « résidence d'artiste » destiné à héberger pendant quelque mois un artiste qui travaillerait à l'université, travail qui resterait ouvert sur la cité.
- Í Accueil des nouveaux étudiants : un dispositif global et coordonné ne pourra pas encore être mis en place à cette rentrée. Mais le travail entre directions va commencer pour les rentrées suivantes. La DRIE³ va mettre en place un espace accueil étudiant à Nancy (06/09) et à Metz (05/09) et organiser un « Welcome Day » sur chaque site métropolitain. Pour les personnels une journée d'accueil est organisée le 02/09 à Nancy (salle d'honneur des universités). La DVUC reprend l'opération qui consiste, avec le CROUS, à offrir un ticket de RU et deux manifestations se dérouleront avec des animations, à Nancy et à Metz, fin septembre. Sera incluse dans ces manifestations la « Nuit des chercheurs » 2013. Il y aura également des opérations de rentrée dans les maisons de l'étudiant. Un programme sera diffusé.
- Í Les 24h de Stan 2014 sont déclenchées avec un comité organisateur d'élèves ingénieurs de l'ENSAIA, soutenus par leur école et appuyés par la présidence.
- Í « Ma thèse en 180s » : l'opération, lancée en 2013 sera poursuivie pour 2013-2014 et prendra une ampleur nationale, avec des finales régionales et un finale nationale qui se déroulera en mars 2014 à l'occasion de la manifestation RUE⁴.
- Í Les journées Hubert Curien 2015 seront préparées tout au long de l'année. Elles devraient se dérouler au Centre Jean Prouvé, en juin, avec une délocalisation à Metz.

3) Modalités d'accueil des étudiants étrangers en rapport avec les préfetures.

Dans la perspective de faciliter l'accueil des étudiants étrangers, les préfetures dont les services sont déjà en synergie avec ceux de l'UL - dans le cadre d'Euraxess⁵ (sites à Nancy et à Metz)- prévoient de renforcer leur présence avec un local dédié et sécurisé permettant d'élaborer des documents biométriques dans l'université, et la mise à disposition régulièrement au cours de l'année d'un personnel de la préfecture. La préfecture 57 semble prête à lancer l'expérience dès la rentrée 2013, la préfecture 54 envisage d'attendre la rentrée suivante.

Un conseiller souhaite qu'un mode d'emploi soit élaboré et diffusé pour permettre de faciliter l'accueil des étudiants étrangers sur les sites délocalisés des départements 88 et 55.

On relève également que les traitements des étudiants étrangers ne sont pas harmonisés entre les préfetures 54 et 57 (plus sévère) : l'observation a été remontée aux préfetures.

¹ Ministère de l'enseignement supérieur

² Ministère de la Culture et de la Communication

³ Direction des relations internationales et européennes

⁴ Rencontres Universités Entreprises

⁵ Euraxess est une initiative de l'Union européenne datant de 2006 qui constitue un réseau au service des chercheurs et de leur mobilité (notamment accueil des chercheurs étrangers), l'UL comporte au sein de la DRIE une antenne d'Euraxess avec deux sites d'accueil, Nancy et Metz.

4) Approbation des projets de PV du CVU.

Le PV du CVU du 15/04/2013 est approuvé à l'unanimité.

Le PV du CVU du 29:05:2013 est approuvé à l'unanimité moins trois abstentions.

5) Accord cadre de coopération sur le site lorrain entre l'UL et le CROUS.

Il s'agit d'un accord cadre destiné à être précisé par des conventions particulières, qui s'intègre dans la démarche de contrat de site.

Le document présenté en CVU a été complété par les réflexions de différentes directions.

Un conseiller aborde la question de la restauration des personnels pendant les périodes de vacances universitaires et la qualité diététique des aliments servis dans les points de restauration « légers », ainsi que la communication auprès des personnels des dates d'ouverture/fermeture de ces lieux de restauration.

Le directeur du CROUS explique que la cible n°1 du CROUS est constituée par les étudiants. Le CROUS apprécie de travailler pour les personnels mais n'a pas actuellement les moyens nécessaires pour assurer toutes les permanences souhaitables. Néanmoins le directeur du CROUS souhaite faire tout ce qui est possible pour assurer les permanences désirées. Par ailleurs la question de la communication est réciproque : ainsi les restaurants n'ont aucune information sur les périodes de présence et d'absence des étudiants, ce qui rend difficile les prévisions du nombre de repas nécessaires et amène souvent à des gaspillages de nourriture. Le CROUS constate le désintérêt des étudiants pour la restauration traditionnelle, en partie du au non respect de la pause méridienne par les horaires de cours : les CROUS cherchent de nouvelles solutions.

On s'efforcera donc de sensibiliser les directeurs de composante sur ces aspects d'information et de rythmes des cours (y compris pour les horaires de début des cours le matin, qui influent sur les capacités de transports en commun).

La sous direction Santé étudiante tient à ce qu'il soit bien fait, dans cette convention, la part entre les collaborations avec le CROUS sur des opérations de santé, et le pilotage de ces opérations qui incombe au seul service de santé étudiante universitaire.

Est abordée également la question de la veille sociale qui devrait être organisée autrement notamment pendant des périodes de vacances où il y a peu d'étudiants qui auraient besoin de ce service mais où il n'est pas possible de déployer tous les moyens d'accueil souhaitables. Il faut réfléchir à un autre dispositif.

Le texte de la convention est amendé en séance sur plusieurs points par le Vice Président du CVU : la version corrigée paraît plus acceptable aux conseillers.

6) Convention UL-AFEV⁶

L'AFEV incite les étudiants à s'impliquer dans des actions citoyennes. Elle a déjà été engagée dans des conventions avec d'autres universités. Elle fait partie de quelques organismes proches de l'université dont l'UL envisage de subventionner des actions en dehors du FSDIE.

Cette convention cadre est approuvée à l'unanimité.

7) Charte UniGR

Ce document a pour objectif d'assurer aux étudiants en situation de handicap des conditions harmonisées d'accueil et de prise en charge dans le contexte d'une mobilité au sein de la Grande Région. L'UL est plutôt en avance sur le sujet par rapport à ses partenaires.

Cette charte est approuvée à l'unanimité.

8) Bilan du comité d'action sociale étudiante (CASE).

⁶ Association française des étudiants dans la ville



591 demandes d'exonération ont été examinées, 256 ont été refusées, 319 exonérations totales accordées ainsi que 12 exonérations partielles. Le montant de l'opération constitue un manque à gagner de 83 k€ pour l'UL.

Des dossiers sont arrivés tardivement (avril-mai) : l'an prochain une date limite sera annoncée. Le plus grand nombre d'étudiants demandeurs provient de M2, le plus gros des demandes émane du collégium sciences et technologies, 72% de ces étudiants sont étrangers, principalement de différentes nationalités africaines.

Pour l'année prochaine, il est souhaitable que le CASE puisse mieux se faire connaître et qu'il soit possible d'accélérer le traitement des dossiers.

Cette action CASE a été l'occasion d'une collaboration exemplaire entre les différents participants, notamment les assistantes sociales de l'UL et du CROUS.

Pour donner une idée globale des prises en charges sociales, il faut ajouter quelques aides directes, attribuées hors CASE pour un montant total de 10 k€, notamment au bénéfice d'étudiants syriens.

9) Auto-saisine sur le statut d'étudiant artiste.

L'idée est d'élaborer un statut d'étudiant artiste, sur le principe utilisé pour les sportifs de haut niveau. Ce type de statut existe dans d'autres universités, en France et en Europe.

L'objectif est de permettre des aménagements de planning universitaire pour des artistes de haut niveau déjà engagés dans une carrière artistique, avec des contraintes, et qui souhaitent par ailleurs poursuivre des études. Cela devrait viser des personnes reconnues par le milieu de leur discipline artistique et concerne « l'entre deux », entre les études et le début d'une vraie carrière artistique. Ces personnes seraient détectées par leur engagement auprès de structures professionnelles et la validation de leur statut d'étudiant artiste soumise à la décision d'une commission composée de représentants du CVU, de professionnels de l'art, de représentants des services culturels. Le statut donnerait droit à un tutorat. Il serait valable durant une année et sanctionné par un rendu (dossier, spectacle, exposition..).

A priori ce statut ne devrait pas concerner plus d'une dizaine d'étudiants chaque année.

Le travail sur la rédaction de ce statut devrait être mené pendant l'automne 2013, une première rédaction de ce statut pourrait être soumise au prochain CVU.

Questions diverses :

 H la direction de la documentation et de l'édition, qui participe à l'organisation d'expositions et d'animations, souhaite pouvoir disposer d'un siège d'invité permanent au CVU.

 H Symétriquement, plusieurs conseillers pensent que pour que le CVU puisse prendre toute sa dimension il faudrait y associer un invité représentant l'action sociale des personnels (Dir. RH) et un autre au titre de la communication interne de l'UL (Dir Comm.)

La participation d'autres directions paraît souhaitable à plusieurs conseillers.

Parallèlement il est proposé que les différentes directions soient invitées à tour de rôle à venir présenter ce en quoi elle pourrait contribuer à l'action « Vie Universitaire »

 H le pass UL a été victime de retards purement logistiques

 H Le calendrier des prochaines réunions du CVU est a priori le suivant : 11/09, 16/10, 04/12.

Plusieurs conseillers- dont les conseillers UNSA- souhaitent que le CVU et les autres conseils, puissent se déplacer sur un ou d'autres sites. Ainsi il serait souhaitable que, régulièrement, un CVU puisse se tenir à Nancy, tandis qu'un CA, un CS et un CF pourraient se dérouler à Metz. On pourrait de même envisager au cours de l'année un déplacement d'une réunion sur un site délocalisé qui pourrait présenter ses spécificités en matière de vie universitaire.